

14 jan 2011 -12:06

## Conseil des ministres du 14 janvier 2011

Le Conseil des ministres s'est réuni au Lambermont, le vendredi 14 janvier 2011, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres s'est réuni au Lambermont, le vendredi 14 janvier 2011, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Sarah Delafortrie  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 07  
[sarah.delafortrie@premier.fed.be](mailto:sarah.delafortrie@premier.fed.be)

14 jan 2011 -12:06

Appartient à [Conseil des ministres du 14 janvier 2011](#)

Fedasil

Prolongation du mandat du délégué fédéral pour les places d'accueil

Prolongation du mandat du délégué fédéral pour les places d'accueil

Sur proposition du secrétaire d'Etat à l'intégration sociale, le Conseil des ministres à décidé de prolonger d'un an le mandat du délégué fédéral pour les places d'accueil, Monsieur Peter Deroo.

Monsieur Peter Deroo avait été nommé en tant que délégué fédéral pour les places d'accueil par le Conseil des ministres et était entré en service le 1er mars 2010. Le nouveau mandat avait été créé dans le but de faciliter l'organisation de nouvelles places d'accueil. Entre-temps, de nouvelles places ont été créées. Le suivi du nombre de places d'accueil disponibles et l'afflux au sein du réseau d'accueil méritent toutefois une attention continue en 2011.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

14 jan 2011 -12:06

Appartient à Conseil des ministres du 14 janvier 2011

## Marchés publics

Lancement de procédures de marchés publics pour la Défense et la police fédérale

Lancement de procédures de marchés publics pour la Défense et la police fédérale

Le Conseil des ministres a autorisé le lancement de deux marchés publics de services pluriannuels pour l'exploitation et la maintenance des installations techniques de divers quartiers de la Défense, suite à la résiliation des marchés initiaux.

Il a également approuvé le lancement d'un marché public de fournitures pluriannuel relatif à la location de deux mainframes pour les systèmes informatiques centraux installés sur le site central et sur le site backup, à la gestion et la maintenance de ces nouveaux équipements et des autres équipements provenant des anciens contrats, au profit de la police fédérale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de  
la Justice  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 542 80 11  
<http://www.justice.belgium.be>

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier  
ministre et ministre de la Défense  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 550 28 11  
<http://www.mil.be>

14 jan 2011 -12:06

Appartient à Conseil des ministres du 14 janvier 2011

## Budget 2011

Circulaire relative à la préparation de la loi de finances

Circulaire relative à la préparation de la loi de finances

Le Conseil des ministres a approuvé un projet de circulaire qui fournit les directives pratiques aux départements pour la préparation de la loi de finances 2011, ceci afin d'assurer le fonctionnement des services. Ce projet, proposé par M. Guy Vanhengel, ministre du Budget, et M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat au Budget, organise l'attribution de crédits provisoires pour les mois d'avril, mai et juin, dans l'hypothèse où le projet de budget ne pourrait être voté avant le mois d'avril.

Les crédits provisoires sont calculés par programme et par sorte de crédits et correspondent à 6/12 des crédits ajustés de 2010 (6 mois), desquels on retirera les montants déjà accordés par la première loi de finances (loi de finances pour l'exercice budgétaire 2011 - 22 décembre 2010).

Il ne pourra être dérogé à cette règle générale que pour les dépenses inévitables et absolument nécessaires. Au cas où le montant d'un programme dépasse 50% pour la première et deuxième tranche de 2011, la nécessité du surplus doit également être justifiée. Aucune initiative nouvelle, non approuvée antérieurement par le Parlement, ne sera autorisée. Le SPF Budget et Contrôle de la Gestion rédigera ensuite le projet de loi de finances.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat  
à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire  
d'Etat aux Réformes institutionnelles

Rue de la Loi 51

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 790 57 11

<http://www.melchiorwathelet.be>

14 jan 2011 -12:06

Appartient à [Conseil des ministres du 14 janvier 2011](#)

## Soins de santé

Intervention personnelle des bénéficiaires à la suite de l'instauration du plan global psychiatrie

Intervention personnelle des bénéficiaires à la suite de l'instauration du plan global psychiatrie

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) relatif à l'effet de l'instauration d'un plan global psychiatrie sur l'intervention personnelle des bénéficiaires.

Le projet prévoit une intervention personnelle de 20 %, avec un maximum de 4,96 euros par prestation, pour deux nouvelles prestations de santé :

- la surveillance d'un bénéficiaire hospitalisé dans un service de psychogériatrie d'un hôpital général par un médecin agréé comme spécialiste en neuropsychiatrie ou en psychiatrie : du treizième au soixantième jour inclus, par jour (598964);
- par un médecin spécialiste accrédité, du treizième au soixantième jour inclus, par jour (589986).

Les bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance ne sont redevables d'aucune intervention personnelle pour ces prestations.

Le projet prévoit en outre que les bénéficiaires ne doivent pas payer d'intervention personnelle pour la concertation pluridisciplinaire au sein de la section hospitalière sous la supervision du médecin spécialiste en psychiatrie, accrédité ou non, pour un adulte hospitalisé dans un service A, avec rapport.

Ces mesures s'inscrivent dans la continuité du plan global psychiatrie, inscrit dans l'accord national médico-mutualiste 2009-2010.

(\*) modifiant l'article 37bis de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

14 jan 2011 -12:06

Appartient à Conseil des ministres du 14 janvier 2011

## AFSCA

### Engagement de personnel en cas de crises - Deuxième lecture

#### Engagement de personnel en cas de crises - Deuxième lecture

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un projet d'arrêté royal qui modifie l'arrêté royal du 8 mars 2004 fixant les conditions particulières de recrutement du personnel statutaire et contractuel de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) et organisant le service en vue de prévenir les conflits d'intérêts.

Le projet vise à ajouter à l'arrêté royal initial une définition de la notion de crise, en précisant que la reconnaissance d'une telle crise doit faire l'objet d'une décision du Conseil des ministres.

L'objectif du projet d'arrêté royal est de permettre une dérogation aux incompatibilités visées à l'article 4 de l'arrêté royal du 8 mars 2004, afin d'engager rapidement du personnel temporaire en cas de crises en Belgique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture  
Avenue de la Toison d'or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 250 03 03  
<http://www.sabinelaruelle.be>

14 jan 2011 -12:06

Appartient à [Conseil des ministres du 14 janvier 2011](#)

## Marché public pour la Justice

Procédure négociée pour la maintenance des applications Mammouth et MaCH en 2011

Procédure négociée pour la maintenance des applications Mammouth et MaCH en 2011

Sur proposition de M. Stefaan De Clerck, ministre de la justice, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'une procédure négociée avec la firme Axylis pour la maintenance des applications Mammouth et MaCH en 2011.

Mammouth est l'une des plus importantes applications existantes de l'Ordre Judiciaire, qui couvre l'automatisation des parquets de police, des tribunaux de police et des justices de paix. Le projet global de modernisation de l'application Mammouth porte le nom MaCH (Mammouth At Central Hosting).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe



14 jan 2011 -12:06

Appartient à [Conseil des ministres du 14 janvier 2011](#)

## Calamités publiques

### Reconnaissance de certaines intempéries comme calamités publiques

### Reconnaissance de certaines intempéries comme calamités publiques

Sur proposition de Mme Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêtés royaux considérant certaines intempéries comme des calamités publiques et délimitant les étendues géographiques de celles-ci.

Il s'agit plus précisément des intempéries suivantes :

- les pluies abondantes survenues le 16 août 2010 en Flandre occidentale sur les communes de Blankenberge, Bredene, Bruges, Deerlijk, De Haan, Dixmude, Gistel, Heuvelland, Hooglede, Houthulst, Izegem, Jabbeke, Knokke-Heist, Menin, Meulebeke, Roulers et Zuienkerke ;
- les pluies abondantes survenues le 26 août 2010 en Flandre occidentale sur les communes de Ardoois, Heuvelland, Hooglede, Ypres, Langemark-Poelkapelle, Lichetrvelde, Oostkamp, Pittem, Roulers, Staden, Tielt, Wingene et Zonnebeke.

Désormais, certaines catastrophes naturelles sont indemnisées dans le cadre de l'assurance incendie. Depuis mars 2007, chaque police "incendie-risques simples" couvre les catastrophes naturelles suivantes : inondations, débordements et refoulements des égouts publics, tremblements de terre, glissements ou affaissements de terrain dus à un phénomène naturel.

Le Fonds des calamités n'intervient plus que lorsque les biens concernés ne sont pas assurés, suite à la situation financière de la victime (personnes ayant droit à un revenu d'intégration ou à une aide financière similaire), lorsque les biens sont en principe exclus d'une couverture d'assurance (les récoltes non rentrées, le bétail vivant en dehors du bâtiment, le sol, les cultures, la plantation d'arbres), lorsque les biens ne sont pas des risques simples (des biens, par exemple, qui dépassent un certain montant assuré) et lorsqu'il s'agit de biens du domaine public.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de  
la Justice

Boulevard de Waterloo 115

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 542 80 11

<http://www.justice.belgium.be>

14 jan 2011 -12:06

Appartient à [Conseil des ministres du 14 janvier 2011](#)

## SPF Finances

Transfert anticipé de membres du personnel du SPF Finances au gouvernement flamand

Transfert anticipé de membres du personnel du SPF Finances au gouvernement flamand

Le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal qui règlent le transfert anticipé de membres du personnel du SPF Finances au gouvernement flamand. La proposition du ministre des Finances Didier Reynders fait suite à une décision antérieure du [Conseil des ministres du 10 novembre 2010](#).

Depuis le 1er janvier 2011, le gouvernement flamand assure lui-même le service de la taxe de circulation pour les véhicules automobiles, de la taxe de mise en circulation et de l'eurovignette. Un certain nombre de membres du personnel du SPF Finances a dès lors déjà été transféré du SPF Finances au gouvernement flamand.

Les projets d'arrêté royal, approuvés aujourd'hui par le Conseil des ministres, règlent le transfert anticipé de 11 membres du personnel qui remplissent une mission au gouvernement flamand depuis le 16 novembre 2010 et le 1er décembre 2010.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>

14 jan 2011 -12:06

Appartient à Conseil des ministres du 14 janvier 2011

## Banque et assurances

Informations sur les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et assurances

Informations sur les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et assurances

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux comptes annuels et aux comptes consolidés des établissements de crédit des entreprises d'investissement, des sociétés de gestion d'organismes de placement collectif et des entreprises d'assurances et de réassurance.

Ce projet vise à transposer en droit belge la directive européenne 2006/46/CE (\*), pour ce qui est des droits comptables spécifiques des banques et des assurances. Il introduit de nouvelles exigences d'information en annexe des comptes sur les opérations hors bilan et les transactions avec parties liées. Les dispositions concernant les entreprises soumises au droit comptable commun ont déjà été implémentées dans l'arrêté royal du 10 août 2009.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

(\*) du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 modifiant les directives du Conseil 78/660/CEE concernant les comptes annuels de certaines formes de sociétés, 83/349/CEE concernant les comptes consolidés, 86/635/CEE concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers, et 91/674/CEE concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des entreprises d'assurance.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre  
des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>

14 jan 2011 -12:06

Appartient à [Conseil des ministres du 14 janvier 2011](#)

## Discipline budgétaire

### Demandes d'engagements de crédits

#### Demandes d'engagements de crédits

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur les propositions d'engagements de crédits introduites par différents membres du gouvernement, dans le cadre de la circulaire relative à la discipline budgétaire et à la prudence budgétaire. Il s'agit de mesures urgentes et nécessaires pour assurer la continuité de l'administration du pays, poursuivre les compétences en matière de tutelle et clôturer les affaires pour lesquelles aucune initiative nouvelle n'est demandée du gouvernement, comme le prescrit la circulaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe